

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-007/PR/MERN approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'année 2019 de l'Agence Djiboutienne de Maîtrise de l'Énergie.

n° 2019-007/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
10 janvier 2019

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2019

Date du numéro
15 janvier 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°42/AN/14/7ème L du 25 juin 2014 portant réorganisation du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VULa Loi n°167/AN/12/6ème L du 05 juillet 2012 portant création de l'Agence Djiboutienne pour la Maîtrise de l'Énergie (ADME)

VULe Décret n°2001-0133/PR/PM modifiant le décret n°99-0078/PRE/MFEN portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics à caractère administratif du 04 juillet 2001

VULe Décret n°2013-350/PR/MERN du 23 décembre 2013 portant statut de l'Agence Djiboutienne de la Maîtrise de l'Énergie (ADME)

VULe Décret n°2014-131/PR/MERN du 24 mai 2014 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Maîtrise de l'Énergie

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères portant nomination des membres du gouvernement

VULa Délibération n°5/ADME/2018 du 01 novembre 2018 fixant le budget prévisionnel de l'exercice de l'année 2019 de l'ADME

VULe Procès-Verbal de la séance du Lundi 29 Octobre 2018 du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Maîtrise de l'Énergie

SUR Proposition du Ministre de l'Energie chargée des Ressources Naturelles.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Décembre 2018.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de l'Agence Djiboutienne de Maitrise de l'Energie de l'exercice de l'année 2019.

ARTICLE 2

Ce budget s'élève pour un montant de :Subvention :.....31.099.004 FDInvestissement :.....166.190.000 FDFinancement extérieur :.....12.162.667

FDARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH